



# Sortie de Statut de Déchet Broyats de d'Emballages en bois mise en œuvre avec EcoBois

**BOIS ENERGIE**  
2015 - NANTES  
PARC DES EXPOSITIONS



Présenté par :

- **Jean-Pierre Tachet**, Conseiller Technique du CIBE et Président d'Eco Bois
- **Louis de REBOUL**, VEOLIA France Recycling, Président de la Branche Palettes & Bois de FEDEREC et Administrateur d'Eco Bois

# Sommaire

- Contexte
- Conditions et exigences de l'arrêté SSD
- Offre Eco-Bois
- Référentiel Eco-Bois/SSDBois/01

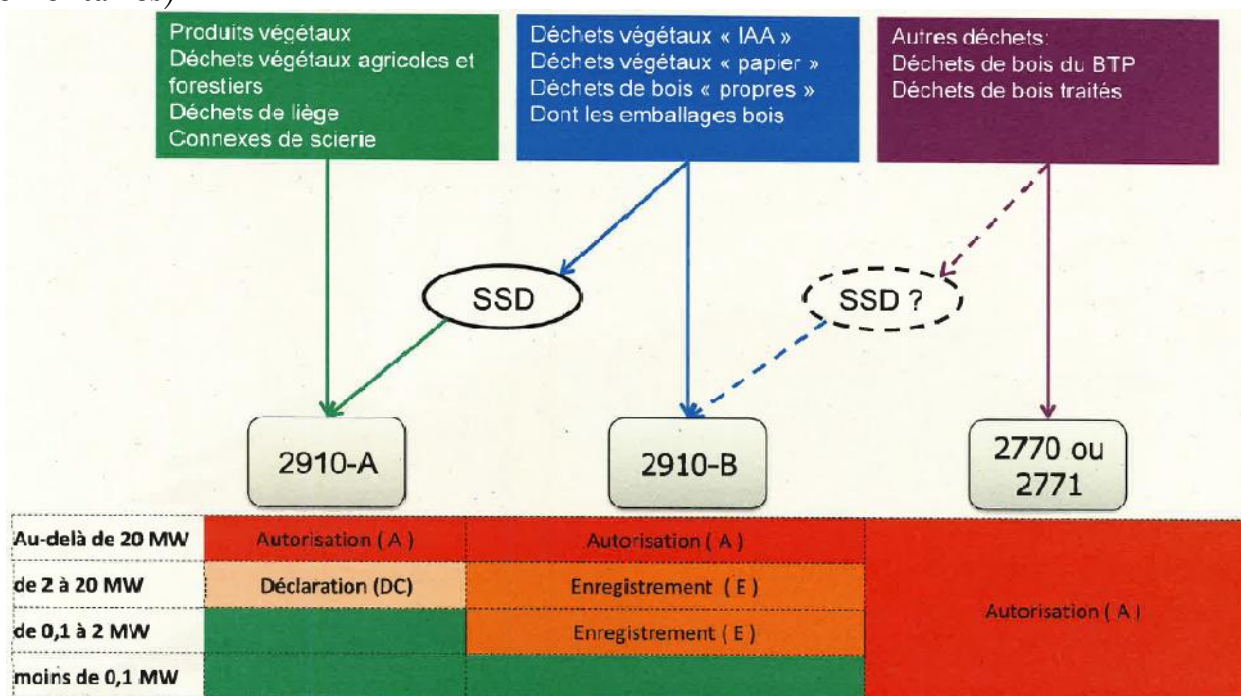
# Contexte

➤ Décret du 11-09-13 + arrêté du 24-09-13 (publié au JO du 15-10-13):

- Modification de la rubrique 2910
- Modification de la définition de la biomasse
- Séparation entre les produits agricoles et forestiers et le bois déchet

➤ Conséquences pour les chaufferies 2910-A :

- Modifier l’approvisionnement par biomasse naturelle ou assimilée telle.
- **Maintenir les approvisionnements et demander aux fournisseurs de s’engager dans la démarche SSD**
- Passage au régime 2910-B (demande d’antériorité avant 15-10-14 ; exigences réglementaires supplémentaires)



# Contexte

- Valorisation du Bois d'Emballages en Bois en France
  - 800 000 tonnes de broyat de bois d'emballages triés et calibrés /an
  - Valorisation dans l'industrie du panneau (20%) ou en chaufferies bois (80%).
  - Pour les chaufferies bois, Broyats Emballages en bois = 15 à 20 % appro en moyenne (jusqu'à 50%)
  - Bénéfices du Broyats d'Emballages en Bois pour les chaufferies Bois
    - Coût / Compétitivité
    - Sécurité d'approvisionnement / Valorisation en circuit court
    - Maîtrise de l'humidité moyenne du combustible
- Depuis février 2013, travail en Consortium de l'ensemble des parties prenantes : FEDENE, FEDEREC, SER-FBE, AMORCE, le CIBE, la FNB et AMORCE
  - Travail avec bureau d'études Inddigo et le cabinet d'avocats Enckell
  - Dépôt en septembre 2013 du Dossier de Demande de Sortie de Statut de Déchets des Broyas d'emballages en Bois
  - Phase d'instruction avec le MEDDE
  - Arrêté SSD broyats des emballages en bois du 29-07-14 (publié au JO le 08-08-14)

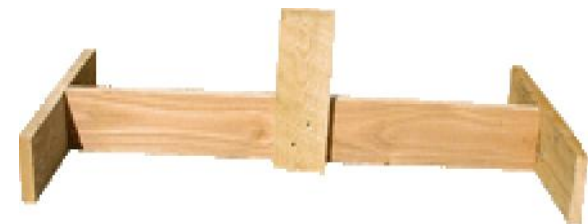
# Conditions et exigences de l'arrêté SSD

- **Application aux installations de collecte, stockage, tri, traitement, conditionnement de bois approvisionnant des chaufferies** (rubriques ICPE visées 1532, 2260-2, 2410, 2710-2, 2714)
- **Obligation de**
  - **mettre en place un système de management de la qualité** (selon un principe d'amélioration continue: planifier, faire, vérifier, améliorer), **former le personnel**
  - **Mettre en place tri**, sélection, préparation de lots, basés sur un principe de reconnaissance visuelle avant préparation du combustible (broyage, criblage etc...)
  - **Assurer une traçabilité des opérations** (références fournisseurs, apports, production...) et **effectuer des contrôles de conformité**
  - **Disposer d'une certification « process »** dérivée de l'ISO 9001 et spécifique au domaine (avec audits externes)

# Emballages Concernés par la SSD :

## ➤ Codes Déchets:

- 15.01.03: Emballages en bois
- 20.01.38: Déchets de bois issus des fractions de déchets municipaux collectées séparément
- 19.12.07: Déchets de bois provenant du traitement mécanique des déchets », issus de la transformation mécanique de déchets provenant des deux codes précédents



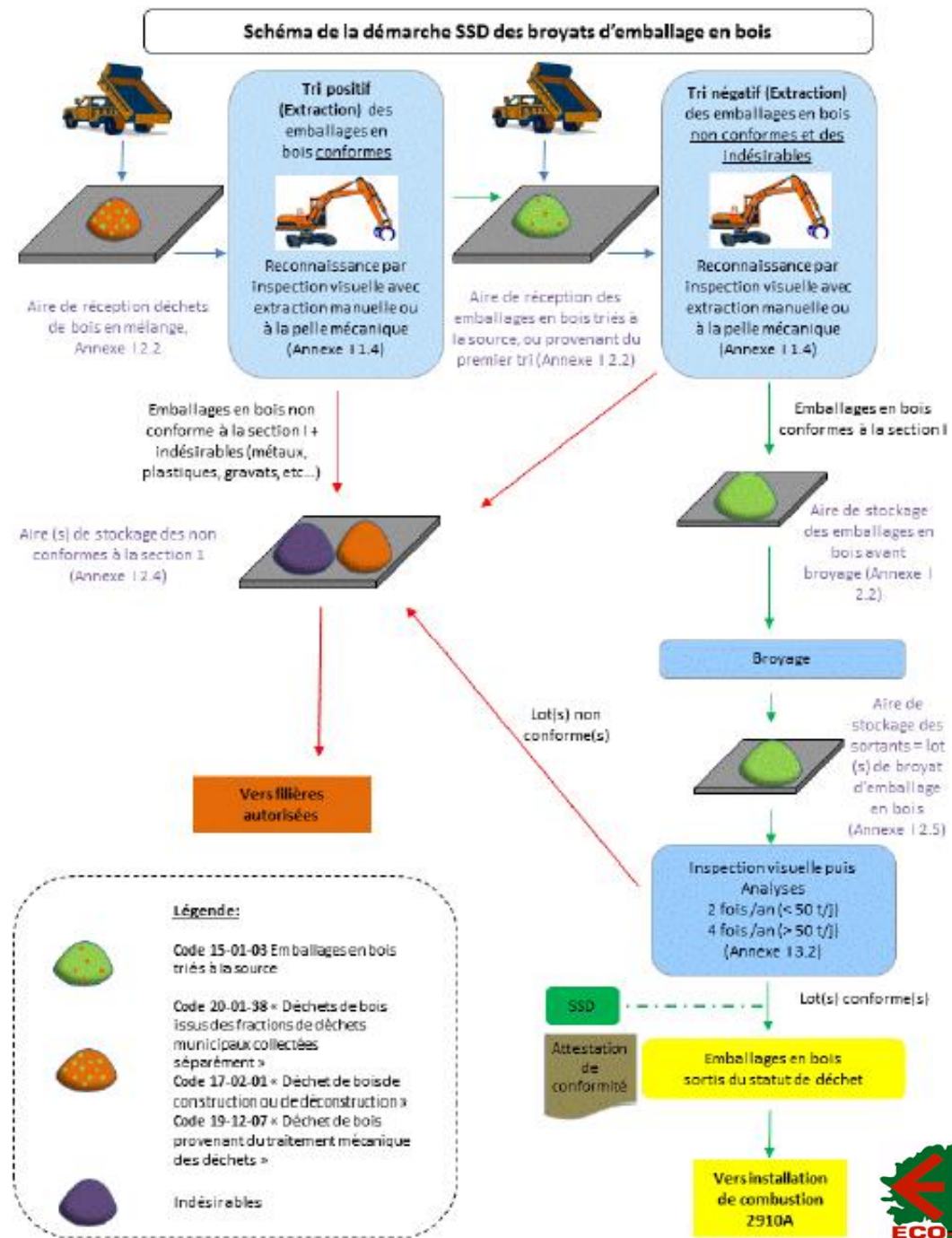
Nota : Les bois de démolition ne sont pas acceptés dans la démarche car ils peuvent être pollués (bois traités, plâtre,...)

# Conséquences pour l'organisation des installations de recyclage de bois

- Système de management de la Qualité.
- Zone de déchargement des intrants distincte de la zone de stockage de la plateforme de valorisation.
- Tri, Traitement, Contrôles, Analyses de conformité
  - Premier contrôle visuel des intrants pour bien les orienter.
  - Tri manuel ou mécanisé des bois en mélange pour extraction des bois éligibles SSD.
  - Tri manuel ou mécanisé des bois issus de collecte sélective pour extraction des bois non éligibles SSD.
  - Opérations de traitement (broyage, deferraillage, ...)
  - Inspection visuelle avant expédition.
  - Analyses chimiques de conformité (fréquence définie dans l'AM du 29/07/14)
- Délivrance d'une attestation de conformité attestant de la qualité du produit livré à l'exutoire avant le départ du lot.



# Conséquences pour l'organisation des installations de recyclage de bois





# Offre Eco-Bois

## QU'EST-CE QU'ECO-BOIS ?

Eco-Bois est une association de professionnels qui regroupe en particulier :

- le CIBE (Comité Interprofessionnel du Bois-Energie)
- la FEDENE (Fédération des Services Energie Environnement)
- la FEDEREC (Fédération des Entreprises de Recyclage)
- la FNB (Fédération nationale du Bois)
- le SER/FBE (Syndicat des Energies Renouvelables-France Biomasse Energie)



Broyat de palettes

- Soutien ADEME pour la filière
- Volonté d'harmonisation des pratiques (Rendez-vous avec le MEDDE fin 2015)
- Pour les membres adhérents d'une des structures constituant Eco-Bois -> Accès à des prestations construites et négociées par Eco-Bois

# Offre Eco-Bois

PRESTATION	BÉNÉFICIAIRE	FRÉQUENCE	TARIF € HT
Référentiel + Kits outils	Entreprise adhérente	Une fois pour toute	250 €
Analyses chimiques*	Site adhérent	2 à 4 fois par an	200 € / analyse
Audits de Certification*	Site adhérent	Tous les 3 ans	<u>Mono site :</u> 1150 € à 1350 €** <u>Multi-site :</u> principal : 1650 € à 1875 €** Secondaires : 600 € à 675 €**
Forum discussion	Entreprise / site adhérents	Quotidien	Gratuit
Formation Management (Référentiel et Kit inclus)	Entreprise / site adhérents	2 à 4 fois par an	Selon le nombre de participants
Formation Tri (Référentiel et Kit inclus)	Site adhérent	Sur demande	Selon le nombre de participants

- Accès gratuit à un **forum de discussion** pour bénéficier de l'expérience des professionnels déjà engagés dans la démarche ou poser vos questions : <http://cibe.forumofficiel.com/>
- Accès à des **tarifs préférentiels pour la réalisation des analyses chimiques** exigées par l'arrêté du 29/07/2014.
  - Conventions avec les laboratoires retenus. (ENDETEC 31 TOULOUSE ; SOCOR 59 DECHY ; LCA 17 LA ROCHELLE ; EUROFINS 67 SAVERNE)
  - Encadrer des conditions de la prestation (envoi du contenant, délais à respecter,...)

# Offre Eco Bois

- **Référentiel de certification** du système de gestion de la qualité pour la SSD emballages en bois (référentiel ECO-BOIS/SSD Bois/01)
  - Conformité à l'article 5 et à l'annexe III de l'arrêté du 29/07/2014
  - Alternative ISO 9001 ou Complément Système de management pour les sites déjà certifiés
- Accès aux prestations de certification des **organismes de certifications conventionnés avec Eco-Bois.**
  - Conventions avec les organismes de certification (SGS ; Bureau Veritas Certification ; AB Certification ; ECOCERT ; AFNOR Certification)
  - Encadrement de la prestation d'audit de certification (règles applicables, durée d'audit, délais à respecter, ...).
- **Kit outil à destination des plateformes de recyclage**
  - Conformés aux exigences de l'arrêté du 29-07-14 et au référentiel de certification EcoBois
  - Contenu : Fiches explicatives, exemples de procédures à mettre en place sur la plateforme de tri, modèles de documents d'enregistrement à utiliser pour l'activité au quotidien, exemple de kit de formation du personnel qui permet aux exploitants de sensibiliser en interne leurs opérateurs à la SSD.
  - Documents à compléter ou adapter par les sites pour refléter le fonctionnement mis en place par l'exploitant.
- **Proposition de formations inter et intra**

# Référentiel Eco-Bois/SSDBois/01

- **Référentiel de certification du système de gestion de la qualité pour la SSD emballages en bois**
  - Conformité à l'article 5 et à l'annexe III de l'arrêté du 29/07/2014 (+ Art D.541-12-14 CdE)
  - Alternative ISO 9001 ou Complément Système de management pour les sites déjà certifiés
  - Exigences couvertes :
    - Manuel Qualité / Procédures / Modèles de documents
    - Exigences d'organisation sur le site
    - Enregistrement des contrôles
    - Formation du personnel
    - Gestion des écarts et des réclamations
    - Gestion de la sous-traitance
    - Vérifications internes annuelles / Amélioration Continue : Audit interne annuel et bilan annuel
    - Audit externe de certification tous les 3 ans (idem règlements SSD existants)

# Offre Eco-Bois

S'adresser à Eco-Bois chez CIBE (09 53 58 82 65) et compléter le formulaire

## Contacts des membres d'Eco-Bois :

- Cyrille Martin pour FEDEREC ([cyrille.martin@federec.com](mailto:cyrille.martin@federec.com))
- Clarisse Fischer pour le CIBE ([c.fischer@cibe.fr](mailto:c.fischer@cibe.fr))
- Marie Descat pour FEDENE ([mdescat@fedene.fr](mailto:mdescat@fedene.fr))
- Nicolas Douzain-Didier ou Jean-Marie Tanguy pour FNB  
([nicolas.douzain@fnbois.com](mailto:nicolas.douzain@fnbois.com) ou [jean-marie.tanguy@fnbois.com](mailto:jean-marie.tanguy@fnbois.com))
- Sabrina Fuseliez pour le SER/FBE ([sabrina.fuseliez@enr.fr](mailto:sabrina.fuseliez@enr.fr) )



Merci de votre attention

